

sygnatures
l'alternative durable



Rapport de Transparence 2010

SOMMAIRE

1. Présentation du cabinet	2
1.1. Une implantation nationale	2
1.2. Huit pôles d'activité complémentaires	3
1.3. Données financières	5
1.4. Gouvernance.....	5
1.5. Un partage de valeurs au sein du groupement Absoluce.....	5
2. Gestion des risques.....	6
2.1. Indépendance	6
2.2. Acceptation et maintien des missions	6
2.3. Contrôle de la qualité	7
3. Personnes et entités contrôlées	8
3.1. Liste des entités faisant appel public à l'épargne	8
3.2. Liste des établissements de crédit.....	8
4. Ressources humaines	9
4.1. Informations sur les bases de rémunérations des associés	9
4.2. La formation continue pour une optimisation des compétences	9
5. Déclaration de l'organe de direction	10

1. Présentation du cabinet

1.1. Une implantation nationale

Synsignatures SA, est un des plus importants cabinets indépendants d'expertise comptable et de commissariat aux comptes de la région Sud Ouest avec environ 250 mandats et plus de 100 collaborateurs. Issu de la fusion, courant 2005, des sociétés Revirex et Laberrenne-Laffont, Synsignatures exerce son activité autour de 8 pôles :

- Expertise comptable et consolidation,
- Commissariat aux comptes,
- Audit contractuel,
- Conseil et accompagnement de la création et du développement,
- Ressources humaines
- Ingénierie des systèmes d'information
- Expertise judiciaire et indépendante.

Cette organisation prend en compte les dispositions de la Loi de Sécurité Financière, l'ouverture au commissariat aux comptes de nouveaux marchés tels que les collectivités publiques et semi-publiques ainsi que les organisations syndicales et professionnelles, la demande des entreprises pour plus de valeur ajoutée en matière de conseil, notamment en ingénierie des systèmes d'information. Elle permet également d'élargir l'offre en fournissant notamment des services externalisés en comptabilité, paie et administration générale.

Le rapprochement entre les Cabinets Revirex et Laberrenne-Laffont répond à deux objectifs principaux :

- Mieux prendre en compte les besoins de la clientèle régionale composée de TPE et PME
- Mieux prendre en compte l'évolution des métiers à la fois au plan national mais aussi européen.

Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Midi- Pyrénées et de Paris et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Toulouse et de Paris, le groupe Synsignatures est implanté sur quatre sites que sont les villes de Toulouse, Paris, Muret et Condom.

Dans le présent rapport, le Groupe Synsignatures désigne le cabinet Synsignatures et ses trois filiales :

- Synsignatures Muret SAS, sise à Muret
- Tudel & Associés SARL, sise à Paris,
- Equadex SARL, spécialisée dans les systèmes d'information, sise à Toulouse,
- Axe RH SARL, spécialisée dans le recrutement, sise à Toulouse.

Le Groupe Synsignatures comprend actuellement près de 120 professionnels répartis principalement sur deux sites (Toulouse et Paris) et a développé en 2010 un chiffre d'affaires consolidé stable par rapport à l'année 2009, à hauteur de 10 millions d'euros.

1.2. Huit pôles d'activité complémentaires

Synsignatures SA est organisé autour de 8 pôles déclinant chacun une large offre de services. Chaque pôle est dirigé par un ou plusieurs directeurs opérationnels dont le rôle est de promouvoir le développement de son service mais également de participer à la coordination et à la complémentarité des différents pôles de compétence.

Expertise comptable et consolidation

Production et contrôle des données comptables :

- Organisation, mise en place, tenue et supervision de la comptabilité
- Etablissement de situations intermédiaires et des comptes annuels
- Elaboration de déclarations fiscales et sociales
- Production de comptes consolidés

Prestations de conseils :

- Conception et établissement d'outils de gestion
- Budgets d'exploitation, bilans prévisionnels et plans de financement

Commissariat aux comptes

Le rôle principal de l'audit est de contribuer à la sécurisation de l'information financière des entreprises.

- Opinion sur la régularité et la sincérité des comptes annuels et consolidés et vérification de la sincérité et de la concordance avec les comptes des informations financières
- Prévention des difficultés des entreprises
- Commissariat aux apports et à la fusion.

Audit contractuel

- Audit d'acquisition
- Audit d'évaluation
- Diligences de cession
- Accompagnement dans la mise en place de projets de changement de référentiel comptable (IFRS) ou de manuel de procédures de contrôle interne

Conseil et accompagnement de la création et du développement

Composé de 7 collaborateurs et un associé, le service est présent pour répondre :

- tant aux besoins des entreprises clientes, exception faite où le cabinet est investi d'un mandat de commissariat aux comptes,
- qu'aux interrogations des équipes du cabinet, notamment en tant qu'expert sur les missions de commissariat aux comptes.

Il propose donc à la fois des services d'externalisation de prestations juridiques et fiscales aux clients mais joue également un rôle transversal entre les différents services du cabinet.

Plusieurs branches du droit sont abordées même si l'orientation reste essentiellement basée sur le droit des affaires.

Les principales missions de notre service consistent en :

- La rédaction d'actes relatifs à l'accompagnement de la vie des entreprises (Approbation des comptes, transformation, transmission...)
- Le conseil en matière contractuelle : baux commerciaux, contrats de location gérance....
- Le conseil en matière fiscale : Fiscalité des entreprises et des particuliers.

Ressources humaines

L'équipe est essentiellement basée à Toulouse et est composée d'un peu moins d'une dizaine de collaborateurs.

Sygnatures traite mensuellement 3000 bulletins de salaires pour ses clients PME et TPE. La dimension des sociétés va de 2 à 3 salariés jusqu'à 600 salariés. Au delà de la simple dimension de production de bulletins de salaire, nos collaborateurs interviennent en temps que conseil, pour assister leurs interlocuteurs dans leurs prises de décision.

Paie et gestion sociale :

- Rédaction de contrats de travail
- Etablissement des paies et des déclarations sociales

Prestations de conseils :

- Aides à l'emploi
- Accompagnement à la mise en place ou à l'optimisation du dispositif d'entretiens annuels
- Bilans de compétences, d'orientation
- Accords de participation et d'intéressement

Prestations de recrutements :

- Recrutements complets
- Formation au recrutement.

Ingénierie des systèmes d'information

Les compétences très spécialisées des ingénieurs informatiques nous permettent de pouvoir proposer à nos clients la mise en place de systèmes d'infogérance, ainsi que le développement de logiciels spécifiques centrés sur deux axes : la gestion sociale et la dématérialisation de l'information.

Notre politique de formation et de certification permet à nos collaborateurs de suivre les évolutions technologiques au travers de cursus diplômant validés par les éditeurs internationaux ou les constructeurs de matériels.

Expertise judiciaire et indépendante

Notre intervention dans le domaine de l'expertise judiciaire et indépendante constitue une garantie de diagnostic professionnel irréfutable. Elle répond aux besoins d'avis d'expert en termes de :

- valorisation d'entreprise
- arbitrage
- appréciation de juste valeur
- expertise civile et pénale

1.3. Données financières

Sygnatures SA a réalisé sur l'exercice 2010 un chiffre d'affaires total de 7.758 K€, dont 2.098 K€ au titre des missions de contrôle légal, et compte à ce jour 98 salariés. Sur l'exercice 2010, Sygnatures SA enregistre une baisse de son chiffre d'affaires de 3,3 %.

1.4. Gouvernance

L'équipe dirigeante

Le conseil d'administration de Sygnatures SA est actuellement composé de 4 administrateurs :

- Georges Couronne, Président Directeur Général
- Pierre Laffont, Directeur Général Délégué
- Michel Tudel, Directeur Général Délégué
- Jean Laberence, Délégué Général

Modalités d'organisation et de fonctionnement des organes de direction et d'administration

Le conseil d'administration exerce sa fonction conformément aux dispositions légales. Il a pour rôle principal d'orienter les choix stratégiques de Sygnatures, de veiller à la mise en œuvre d'un plan d'actions cohérent avec les orientations stratégiques et de contrôler la bonne exécution par la direction générale des décisions prises par la collectivité des associés.

Un Comité de direction, constitué de l'ensemble des 9 associés de Sygnatures SA (dont les 4 administrateurs), se réunit de façon périodique (au moins une fois par mois). Il a pour objet de définir et de superviser l'exécution de la stratégie et d'arrêter les décisions les plus significatives concernant la gestion des activités à savoir, notamment, l'acceptation des nouveaux clients ou mandats de commissariat aux comptes, l'affectation des mandats de commissariat aux comptes, l'arbitrage autour du maintien des clients et des missions, les programmes de formation et d'amélioration de la qualité, l'évaluation des associés, les relations avec les autorités de régulation.

1.5. Un partage de valeurs au sein du groupement Absoluce

Sygnatures SA est membre du groupement Absoluce.

Le groupement Absoluce, présidé par Michel Tudel, réunit 11 cabinets d'audit et d'expertise comptable (représentant 33 M€ de chiffre d'affaires cumulé et environ 350 collaborateurs) présents dans toute la France. Ces cabinets ont l'objectif de développer leur offre, leurs compétences et créer ainsi une marque nationale forte ancrée sur la qualité, l'ouverture et l'innovation.

Absoluce, dont la politique est centrée sur l'économie et l'entreprise, développe une exigence de qualité et d'innovation sur ses deux métiers fondateurs : l'audit et l'expertise comptable mais aussi sur les nouvelles technologies de sorte que les cabinets mutent en de véritables entreprises de services.

La structure créée pour représenter ce groupement est une SAS au capital de 33.000 €, dirigée par un comité de direction composé d'un membre de chaque cabinet.

Cabinets membres du groupement Absoluce :

- ADC-ACR à Charleville-Mézières (08)
- AUDITIS à Gueugnon et Dijon(21)
- CABINET LASSUS & ASSOCIES à Bordeaux (33)
- PTBG à Caen (14)
- CABINET ROSSIGNOL à Angers (49)
- SECA FOREZ à Villars (42)
- SECEF à Nancy (54)
- SOLIS à Rennes et Nantes (44)
- SYGNATURES à Toulouse (31)
- TUDEL & ASSOCIES à Paris (75)
- CABINET VIROLEAU à Ste Clotilde de la Réunion (97)

2. Gestion des risques

2.1. Indépendance

Affirmation du respect du principe d'indépendance

Les membres du cabinet Sygnatures ne peuvent intervenir sur une mission lorsqu'il existe des liens familiaux, juridiques ou financiers avec un membre de la direction de l'entité auditée.

Tout lien financier (détenion de titres ou autres instruments financiers, dépôt de fonds, obtention de prêts ou d'avances, souscription d'un contrat d'assurance) est interdit aux membres du cabinet avec l'entité auditée ainsi qu'avec les autres entités qui la contrôlent ou qui sont contrôlées par elle.

Description relative à la vérification interne de cette indépendance

L'ensemble des collaborateurs intervenant sur des missions de commissariat aux comptes a signé la charte d'éthique et d'indépendance.

Une fois par an, l'ensemble des collaborateurs et les associés signent une déclaration d'indépendance confirmant le respect du principe d'indépendance.

2.2. Acceptation et maintien des missions

Prise de connaissance globale

L'acceptation du mandat nécessite une prise de connaissance globale de l'entité à contrôler. La prise de connaissance, dans le cadre de l'acceptation du mandat, est en général très allégée ; l'objectif est de connaître les particularités et les risques importants de l'entité et d'établir les grandes lignes du budget de la mission.

Evaluation des risques liés à la mission

Outre les éléments d'identification de l'entité, le commissaire aux comptes cherche à obtenir les éléments lui permettant d'apprécier l'existence des risques les plus importants.

L'existence de risques n'implique pas que le commissaire aux comptes refuse le mandat mais, sa décision d'accepter étant prise en connaissance de cause, il pourra prendre toute disposition nécessaire pour en mesurer les conséquences.

L'associé en charge doit évaluer les risques de la mission, constituer l'équipe qui travaillera sur la mission et déterminer la nécessité d'une éventuelle revue indépendante.

La formalisation de l'acceptation de la mission

Toute proposition de mission fait obligatoirement l'objet d'une procédure d'acceptation de mandat formalisée, qui se déroule comme suit :

- Préparation d'une « fiche de contrôle préliminaire d'indépendance et d'incompatibilité et d'ouverture de dossier » en vue de sa validation en comité de direction
- Le cas échéant, mise en œuvre de la procédure « indépendance et incompatibilités » au niveau national par envoi d'un mail aux associés référents des autres structures appartenant au groupement national afin de s'assurer que l'acceptation de la mission ne mettra pas le cabinet dans une situation d'incompatibilité
- Préparation d'un questionnaire d'acceptation
- Prise de contact avec le confrère prédécesseur
- Confirmation de l'acceptation à l'entité et à l'Amf si l'entité est cotée sur un marché réglementé.
- Nomination de (des) l'associé(s) signataire(s).
- Déclaration du nouveau mandat

Le maintien des missions

Tout mandat de commissariat aux comptes fait l'objet d'un questionnaire et d'une procédure d'examen annuel de maintien de la mission.

2.3. Contrôle de la qualité

Description du système interne de contrôle qualité

Politique qualité

Dans le cadre de sa communication interne, la Direction de Signatures SA utilise les éléments suivants :

- un livret d'accueil remis à chaque salarié lors de son entrée dans le cabinet
- des informations diverses sous forme de notes de service ou de comptes rendus qui sont mis à disposition par diffusion interne ou par voie d'affichage
- une communication ponctuelle diffusée par messagerie électronique.

Dans le livret d'accueil, les engagements des dirigeants sont rappelés comme suit :

- Perpétuer les valeurs défendues par le cabinet
- Se comporter honnêtement et équitablement
- Veiller à la qualité et l'excellence des services apportés
- Reconnaître la valeur des employés, développer leur potentiel, les encourager à prendre des initiatives et récompenser leurs résultats

- Promouvoir le développement personnel des employés en les aidant à parfaire leurs qualifications professionnelles.

Système et management de la qualité

Le fonctionnement du cabinet repose fondamentalement sur l'éthique et la compétence de ses collaborateurs qui s'astreignent au respect des normes du métier et des contraintes réglementaires et légales qui sont applicables à notre activité.

La mesure de la qualité des services et le respect des normes internes sont assurés :

- Par un contrôle interne qualité sur les dossiers effectué par sondages et sur une base annuelle.
- Par le contrôle qualité externe auquel les commissaires aux comptes sont soumis dans le cadre de leur activité professionnelle (article L.821-7 du Code de commerce).

Les résultats des contrôles internes et externes sont analysés par la direction et des mesures correctrices ou des améliorations du système mises en œuvre le cas échéant.

Le responsable du système de contrôle qualité assure le lien avec les instances professionnelles dans le cadre des contrôles qualité externes, effectue la synthèse des contrôles internes ou externes et centralise les propositions d'amélioration des procédures.

La responsable de la doctrine et de la qualité maintient une veille technique légale et réglementaire sur les principes comptables et les normes professionnelles, informe les collaborateurs de toute évolution ou nouveauté – notamment via une publication interne mensuelle – et si besoin, émet des interprétations ou avis techniques sur l'application des textes en vigueur.

Contrôles de qualité externes

Les commissaires aux comptes membres du Groupe Sygnatures sont soumis au contrôle prévu à l'article R.821-26 du Code de commerce.

A ce titre, le cabinet Sygnatures SA a fait l'objet d'un contrôle périodique conduit sous l'autorité du Haut Conseil du commissariat aux comptes en 2011. Ce contrôle a porté sur l'organisation et les procédures du cabinet ainsi que sur les travaux réalisés sur des mandats sélectionnés dont les rapports ont été émis au titre des exercices clos au cours de l'année 2009.

Le cabinet Tudel & Associés a fait l'objet d'un contrôle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes en 2009 et a porté sur les rapports émis au titre des exercices clos au cours de l'année 2008.

3. Personnes et entités contrôlées

3.1. Liste des entités faisant appel public à l'épargne

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

3.2. Liste des établissements de crédit

BANQUE EDEL

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

4. Ressources humaines

4.1. Informations sur les bases de rémunérations des associés

La qualité constitue une des principales valeurs caractérisant Sygnatures SA et elle intervient comme facteur essentiel dans nos systèmes d'évaluation et de gestion des performances. Les associés et les collaborateurs de Sygnatures sont évalués et rémunérés selon différents critères y compris des indicateurs spécifiques de qualité et de maîtrise des risques.

La rémunération des associés en qualité de salariés du cabinet est composée d'une partie fixe et, éventuellement, d'une partie variable. Lorsqu'une partie variable est accordée, elle est fonction du résultat de Sygnatures et est déterminée par le conseil d'administration selon des critères qualitatifs et quantitatifs identiques pour tous les associés et plus particulièrement :

- Qualité technique des dossiers,
- Respect des normes professionnelles applicables à l'exécution des missions,
- Respect de l'ensemble des valeurs du cabinet,
- Performance de l'équipe dont l'associé a la responsabilité.

Tous les associés sont actionnaires du cabinet. Ils détiennent de fait tous les droits et obligations liés à cette qualité d'actionnaire.

4.2. La formation continue pour une optimisation des compétences

Le cabinet Sygnatures prend l'engagement de respecter les délais et de fournir des services de qualité. Pour respecter cet engagement, les membres du cabinet suivent régulièrement des formations et lisent la documentation professionnelle.

Les standards de notre métier nous imposent un niveau de formation continue élevé. Notre budget de formation représente actuellement 3,4% de notre masse salariale.

Notre politique interne de formation se compose d'un plan de formation pluriannuel portant sur les techniques de fond de conduite des missions d'audit.

Parmi nos équipes, nous disposons de formateurs (profil directeurs de missions et associés) ayant entre 8 et 30 ans d'expérience, issus des grandes écoles de commerce ou équivalent.

Nos formateurs enseignent également dans les universités ou écoles de commerce ainsi qu'à l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), ou encore auprès de cadres de la fonction finance et auditeurs internes, sur les techniques d'audit et l'actualité comptable.

Nous confirmons que la politique de formation continue exposée ci-avant assure le respect des dispositions des articles L.822-4 et R.822-61 du Code de commerce.

5. Déclaration de l'organe de direction

En application de l'article R 823-21 du Code du Commerce, j'atteste que les informations présentées dans ce rapport sont conformes à la réalité. Les éléments tels que le système interne de contrôle qualité et son fonctionnement, les procédures correspondant aux pratiques d'indépendance et les dispositions relatives à la formation font l'objet d'un suivi et d'évaluations régulières destinés à s'assurer de leur qualité.

Président Directeur Général
Georges Zduronne

